Le Douhet

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE

du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 15 — *Date de convocation : 20 janvier 2023*

Conseillers présents : 13 — *Date d'affichage : 20 janvier 2023*

Conseillers votants : 15

Etaient présents : Stéphane Taillasson, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Eric Vinet, Sandrine Beltramé, Vanessa Ghÿs, Justine Taillasson, Christine Panier, Marie Gonin-Gallopin, Magali Merlière, Laurent Gouinaud, Nicole Girard-Rambaud, Nicolas Figeac.

Etai(ent) absent(s) :

Etait excusée avec pouvoir : Jérôme Cantalejo (pouvoir à Magali Merlière), Bertrand Margollé (pouvoir à Stéphane Taillasson)

A été nommée Secrétaire de séance : Marie Gonin-Gallopin

L'an Deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane TAILLASSON Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022.

- Délibérations

1. Ouverture de lignes de crédits à l'investissement
2. Fermage consorts Guillorit
3. Modification du prix du gaz aux locataires
4. Dénonciation de la convention machine à pains

- Divers
  - ✓ Travaux Jarretière par l'association le SAS
  - ✓ Etude de la demande de M. et Mme MENARD Pascal
  - ✓ Projet parc éolien
  - ✓ Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillasson, Maire et Mme Vanessa Ghÿs, secrétaire de la dite séance.

N° 2023-001 : Ouverture de lignes de crédits à l'investissement

Le Maire rappelle aux membres du conseil que comme chaque année à pareille époque, afin de débloquer les factures d'investissement susceptibles de se présenter avant le vote du budget, les municipalités ont la possibilité de débloquer des lignes de crédits jusqu'à 25 % des prévisions budget précédent.

Le Maire détaille les différentes lignes et les possibilités d'ouverture. Après délibération, les élus décident à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

- Art 21318 (M14) / 2131 (M57) - Travaux sur bâtiments publics : 500 €
- Art 2151 (M14 & M57) - Travaux neufs de voirie : 12 500 €
- Art 21568 (M14) / 2156 - Matériel & outillage d'incendie & défense civile : 500 €
- Art 2188 (M14 & M57) - Matériel & mobilier : 989 €
- Art 21318 (M14) / 2131 (M57) -Travaux salle Cartier : 10 000 €
- Art 2158 (M14 & M57) - Autre installation et matériel salle Cartier : 3 500 €
- Art 2116 (M14 & M57) - Travaux neufs sur cimetière : 5 000 €
- Art 2188 (M14 & M57) - Matériel & mobilier aire de jeux : 500 €
- Art 2111 (M14 & M57) - Acquisitions foncières : 1 000 €
- Art 21318 (M14) / 2131 (M57) - Travaux Maison Assistantes Maternelles : 500 €

N° 2023 - 002 : Fermage consorts Guillorit

Le Maire rappelle qu'en 2022 la municipalité a acheté aux consorts Guillorit, deux parcelles face à la Mairie.

Le Maire précise que Messieurs Guillorit restent propriétaires de deux autres parcelles cadastrées section AK numéros 298 & 300 d'une contenance de 2 ha 17 a 92 ca, située à proximité des terrains acquis qui pourraient intéresser la Mairie, notamment pour procéder au tir du feu d'artifice.

Pour que la municipalité puisse avoir la jouissance de ces terrains, le Maire propose au conseil municipal l'établissement et la signature d'un bail à ferme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, les élus décident :

- L'établissement d'un bail à ferme pour une surface de 2 ha 17 a 92 ca,
- Le fermage représentera 5 quintaux à l'hectare et sera calculé au prix légalement établit par arrêté préfectoral (110,26 € pour 2022),
- Le calcul se fera chaque année par rapport à la variation annuelle de l'indice national des fermages indiqué par arrêté préfectoral,
- Autorise le Maire à signer le bail ainsi que tout autre document relatif à ce bail.

N° 2023-003 : Modification du prix du gaz rétrocédé aux locataires

Monsieur le Maire indique que la hausse brutale des coûts du gaz a pour conséquence une facturation aux locataires inférieure au prix payé par la commune.

Il est évident que la mairie ne peut pas facturer aux locataires un prix inférieur à celui payé.

Après étude des dernières factures, les élus décident à l'unanimité de fixer le prix de rétrocession de gaz aux locataires à 2.57 € TTC (2.14 € HT) le kg de propane à compter de la prochaine facture soit aux alentours du 20 février 2023.

N° 2023-004 : Dénonciation de la convention avec le boulanger p/ la machine à pains

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le boulanger avait informé qu'il souhaitait arrêter la distribution de pain au sein de notre commune. Il a cessé de déposer des baguettes dans le distributeur depuis déjà plusieurs semaines.

Il convient donc dénoncer ce jour la convention d'occupation du domaine public signée précédemment.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de dénoncer la convention d'occupation du domaine public sans délai.

Divers

- Monsieur le Maire informe qu'après 2 ans d'interruption de leurs travaux en raison de la pandémie du Covid 19, l'association « Le SAS » va continuer son chantier sur le mur de la salle du Val de La Jarretière.
  Cette nouvelle phase de travaux devrait débuter en mars / avril.
- La fondation du patrimoine et le CAUE 17 ont proposé à la municipalité de profiter d'une aide financière pour la restauration de la caquetoire (ou balai). Un dossier a été déposé pour étude.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. et Mme Ménard, village de Chez Lanté, demandant l'acquisition d'une partie de la parcelle 588 du même lieu-dit.
  Le plan cadastral ainsi que l'acte de propriété fournis sont étudiés. Les élus constatent que le dossier et les pièces fournis ne sont pas suffisamment précis pour une prise de décision ce jour. Les élus demandent à M. et Mme Ménard de prendre attache auprès d'un notaire pour actualiser l'acte de propriété ou de fournir l'acte de succession de M. Fumeron Claude pour une vision plus claire des propriétés familiales de la famille Fumeron.
- Projet de parc éolien : Monsieur le Maire expose aux élus un rapport remis par la société Valeco concernant une étude réalisée pour la construction de deux éoliennes sur le territoire de notre commune. Le rapport est envoyé à chacun des membres du conseil qui décident de demander à la société Valeco de se déplacer en Mairie pour présenter leur projet, de rencontrer des élus ayant déjà des éoliennes sur leur territoire et de se déplacer pour visiter un parc éolien existant

- Enherbement du cimetière : le Maire indique que semer de l'herbe dans les allées permettrait un gain de temps en entretien. Pour ce faire, l'organisme FREDON est en mesure de réaliser une étude pour la somme de 1 020 € TTC.
- Messieurs Charron et Vinet présentent des devis de la société SOMAC pour la réparation de ponts et la confection de portails :
    - Portail presbytère : 4 260 €
    - Portail logement école : 4 594 €
    - Portail cimetière : 6 208 €
    - Parapets ponts SNCF : 2 700 €
- Monsieur le Maire donne aux élus le compte rendu d'une réunion avec la Sous-Préfète à propos des dossiers de travaux d'huisseries pour les riverains de Butagaz. 3 dossiers ouverts mais non encore terminés pourront arriver à leur terme, mais il n'est plus possible maintenant d'accepter de nouveaux dossiers.
- Problème de chauffage sur l'école et la garderie. Le Maire détaille la chronologie des soucis, toutes les démarches entreprises pour pallier aux problèmes, les délais.
- Sandrine Beltramé fait part de la demande d'un riverain de n'autoriser la chasse qu'un dimanche sur deux.
- Sandrine Beltramé signale des dépôts sauvages de plus en plus importants aux points d'apport volontaire de La Chagnasse.

La séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON

La secrétaire de séance,
Madame Marie GONIN-GALLOPIN